

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit: Wekat 900**

· **UFI:** V300-C0GX-S004-G3KU

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16

· **Emploi de la substance / de la préparation** Durcisseur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Fax: +41 56 649 24 29
Internet: www.westwood-ch.com

· **Service chargé des renseignements:**

La sécurité des produits
M. Wegner
Fon: +49 5702 83 92 145
Email: sdb@westwood.de

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Org. Perox. D H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
peroxyde de dibenzoyl
- **Mentions de danger**
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Reg.nr.: 01-2119511472-50	peroxyde de dibenzoyl Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 94-49-5 EINECS: 202-338-6 Reg.nr.: 01-2120759933-41	Ethylene dibenzoate Aquatic Chronic 2, H411	25-50%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 2)

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Consulter un médecin en cas de symptômes ou en cas de doute. Ne jamais administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer dans une position latérale stable et consulter un médecin.

· **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Recourir à un traitement médical.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, sable, poudre d'extinction, mousse.

Eau pulvérisée

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Halone

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de décomposition sans feu, il existe un risque d'explosion dû au mélange vapeur-air qui en résulte. Attention : une réinflammation peut se produire. Décomposition sous l'influence de la chaleur. Ne pas inhaler en cas d'incendie et/ou d'explosion.

A la température de la décomposition auto-accélérée (+55 °C), une décomposition explosive du produit se produit.

ATTENTION: Réallumage possible ; le produit maintient les processus de combustion.

Une épaisse fumée noire en cas d'incendie. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Monoxyde de carbone (CO)

CO₂

L'acide benzoïque, le benzène

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 3)

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Évacuez toutes les personnes non - essentielles. Éteindre un petit feu avec de la poudre ou du dioxyde de carbone, puis appliquer de l'eau pour empêcher la ré - allumage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les poussières.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter l'électricité statique.

Cas frais de la poursuite température avec un jet d'eau à partir d'une distance de sécurité.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Tout d'abord, humidifié avec de l'eau.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des bidons très bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Manipuler avec précaution. Éviter les secousses, les frottements et les chocs.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

au moins 7 fois changements d'air par heure

· Préventions des incendies et des explosions:

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.

(suite page 5)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Ne conserver que dans le bidon d'origine.
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
 - N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
 - Stocker conformément aux réglementations locales et nationales.
 - Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:**
 - Les peroxydes organiques ne doivent pas être stationnés ou entreposés avec des composés de métaux lourds ou amines ou leurs préparations.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.
 - max. 30 ° C Température de stockage
 - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
 - Protéger contre les impuretés.
 - Stocker au frais.
 - Maintenir le contenu humide.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:**
 - Lagerklasse 5.2 "Organische Peroxide und selbstzersetzliche Gefahrstoffe" nach TRGS 510
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl (25-50%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 5 e mg/m ³ Valeur à long terme: 5 e mg/m ³
--------------	--

· DNEL

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	DNEL (population)	1,65 mg/kg bw/day (population)
Dermique	DNEL	2,9 mg/m ³ (population)
	DNEL	6,6 mg/kg bw/day (Employé / industriel / commercial)
	DNEL	3,3 mg/kg bw/day (population)
Inhalatoire	DNEL	11,75 mg/m ³ (Employé / industriel / commercial)
		2,9 mg/m ³ (population)

94-49-5 Ethylene dibenzoate

Dermique	DNEL (travailleur)	3 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	10,6 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)

· PNEC

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	PNEC oral	6,67 mg/kg (Nahrungsmittel)
	PNEC	0,0758 mg/kg (sol)
	PNEC	0,338 mg/kg (sédiment) (Süßwasser)
	PNEC	0,35 mg/l (Station d'épuration)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 5)

		0,0000602 mg/l (L'eau de mer) 0,000602 mg/l (eau douce)
94-49-5 Ethylene dibenzoate		
	PNEC	0,44 mg/l (sol) 2,23 mg/l (sédiment) 0,00073 mg/l (L'eau de mer) 0,0073 mg/l (eau douce)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Equipeement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· **Protection respiratoire:**

A l'intérieur et en cas de dépassement des valeurs limites Utiliser un appareil respiratoire autonome : type de filtre A1, à fortes concentrations A2, en cas d'exposition intensive ou prolongée utiliser un appareil respiratoire autonome.

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Gants de protection conforme à la norme EN 374

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en néoprène

Caoutchouc nitrile

(suite page 7)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 6)

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **État physique**

Solide

- **Couleur:**

Blanc

- **Odeur:**

Faible, caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Ne pas être déterminée.

- **Point de fusion/point de congélation:**

58 °C (Dekompozycja)

- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**

Sans objet (se décompose)

- **Inflammabilité (solide, gaz):**

Les produits de décomposition peuvent être inflammables.

Peut provoquer un incendie.

- **Limites d'explosion:**

- **Inférieure:**

Non déterminé.

- **Supérieure:**

Non déterminé.

- **Point d'éclair**

Non applicable.

- **Température de décomposition:**

Température de décomposition SADT - (Self Accelerating Decomposition Temperature) est la température la plus basse à laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire dans l'emballage de transport. Une dangereuse réaction de décomposition auto-accélérée dans des conditions défavorables, des explosions ou un incendie, peut être causée par une décomposition thermique au niveau ou au-dessus de la SADT. Le contact avec des substances incompatibles peut également provoquer une décomposition en dessous de la TDAA.

Température de décomposition auto-accélérée (SADT): 55 °C

7

- **valeur du pH à 20 °C:**

- **Viscosité:**

- **Cinématique:**

Non applicable.

- **Dynamique:**

Non applicable.

(suite page 8)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 7)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: · Coefficient de partage: n-octanol/eau: · Pression de vapeur: · Densité et/ou densité relative · Densité: · Densité relative · Masse volumique: · Densité de vapeur: · Caractéristiques des particules	- Pas ou peu miscible - log POW 3.2 à 22 °C (OCDE 107) - Non applicable. - Non déterminée. - Non déterminé. 640 kg/m³ - Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.
· 9.2 Autres informations	A k t i v s a u e r s t o f f 3,24 - 3,47 %
· Aspect: · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'auto-inflammabilité: · Propriétés explosives: · Changement d'état · Point/l'intervalle de ramollissement · Propriétés comburantes · Taux d'évaporation:	- Poudre - Le ou les produits de décomposition peuvent être inflammables. - Le produit n'est pas explosif. - indisponible - Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés	- néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. - néant - néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2

(suite page 9)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 8)

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique/conditions à éviter:**

SADT - (Self Accelerating Decomposition Temperature) est la température la plus basse à laquelle une décomposition auto-accélérée se produit. une décomposition accélérée peut se produire dans l'emballage de transport. Une réaction de décomposition dangereuse et auto-accélérée, dans des circonstances défavorables Explosion ou un incendie, peut être causé par une décomposition thermique à une température égale ou supérieure à la température spécifiée. sont causés : 55 °C. Le contact avec des substances incompatibles peut entraîner une décomposition pendant ou après la décomposition. en dessous de la TDAA causent 55 °C.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Choc, éviter le frottement, la chaleur, des étincelles, de l'électricité statique.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.

Réactions au contact de certains métaux.

10.4 Conditions à éviter Choc, éviter les frottements, la chaleur, des étincelles, de l'électricité statique.**10.5 Matières incompatibles:**

Éviter le contact avec la rouille, le fer et le cuivre. Décomposition dangereux au contact avec des matières incompatibles telles que des acides, alcalins, les métaux lourds et les agents réducteurs. Ne pas mélanger avec des accélérateurs de peroxydes. Utiliser uniquement de l'acier inoxydable selon DIN 1.4571, PVC, polyéthylène, ou de l'équipement bordée de verre.

10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie: voir section 5.**Indications complémentaires:**

Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Oral	DL50	>2.000 mg/kg (souris)
Inhalatoire	CL50	>24.300 mg/l (rat) (Staub)

94-49-5 Ethylene dibenzoate

Oral	DL50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
	NOAEL	300 mg/kg (rat) (OECD 422)
		Durée d'exposition 92 d

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 9)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité subaiguë à chronique:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	NOAEL	200 mg/kg/d (rat) effet néfaste observé 500 mg/kg/d (inconnu) Concentration à laquelle aucun effet indésirable n'a été observé
	NOAEL/29d	1.000 mg/kg/d (inconnu) Concentration à laquelle aucun effet indésirable n'a été observé.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Toxicité par administration répétée**

94-49-5 Ethylene dibenzoate

Oral	LOAEL/92d	1.000 mg/kg (rat) (OECD 422)
------	-----------	------------------------------

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

94-49-5 Ethylene dibenzoate

EC50/3h (statique)	>1.280 mg/l (boues activées) (OECD 209)
EC50/21d	1,4 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
EC10/21d (statique)	0,79 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)

· **Toxicité aquatique:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

EC50	35 mg/l (bacteria) (Atmungsinhibierungstest für Belebtschlamm) 0,5 h
EC50/48h	0,11 mg/l (daphnia magna) (Directive 202 de l'OCDE)
CL50/96h	0,06 mg/l (poisson)
NOEC/72h	0,02 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (Directive 201 de l'OCDE)
EC50/72h	0,0711 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (Directive 201 de l'OCDE)
NOEC	0,077 mg/l (daphnia magna) (Directive 202 de l'OCDE) 48 h 0,0316 mg/l (La truite arc) OECD 203 96 h

94-49-5 Ethylene dibenzoate

CL50/96h (statique)	>0,434 mg/l (Danio rerio) (Acute toxicity to fish)
ErC50/72h (statique)	>0,87 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (Directive 201 de l'OCDE)
NOEC/72h (statique)	0,045 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (Directive 201 de l'OCDE)
NOEC/21d (statique)	0,65 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 10)

NOEC (statique)	0,073 mg/l (Danio rerio) (OECD 210)
-----------------	-------------------------------------

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Dibenzoate d'éthylène glycol

Biodégradabilité: Type de test: Test de la bouteille fermée

Dégradation biologique: 81 %

Temps d'exposition: 28 j

Méthode: ligne directrice de l'OCDE 301D

BPL: oui

Facilement biodégradable.

Peroxyde de dibenzoyl

Biodégradabilité: Résultat: Potentiellement biodégradable

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Peroxide de dibenzoyl:

Coefficient de partage: n-: log Pow: 3.2 (20 °C)

Octanol / eau

· 12.4 Mobilité dans le sol Peroxide de dibenzoyl log Koc: 6310 (22 °C)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque:

Très toxique pour les organismes aquatiques

Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 09 00	substances oxydantes
16 09 03*	peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 11)

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:

Les emballages doivent être vidés de tous leurs résidus et sont conformes aux exigences légales. des règlements pour assurer une élimination appropriée.

Les emballages qui ne sont pas complètement vides doivent être éliminés en coordination avec l'entreprise d'élimination régionale.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	UN3106
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	3106 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl)
· IMDG	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (dibenzoyl peroxide), MARINE POLLUTANT
· IATA	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (dibenzoyl peroxide)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	5.2 (P1) Peroxydes organiques.
· Étiquette	5.2
· IMDG	
	
· Class	5.2 Peroxydes organiques.
· Label	5.2
· IATA	
	
· Class	5.2 Peroxydes organiques.
· Label	5.2
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 13)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 12)

· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Peroxydes organiques.
· Indice Kemler:	539
· No EMS:	F-J,S-R
· Stowage Category	D
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	500g
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	500 g
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3106 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE), 5.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO**

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

E1 Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 13)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

· **Classe de pollution des eaux:** classe A (Classification propre)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Remarques pour formation**

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

· **Date de la version précédente:** 29.07.2022

· **Numéro de la version précédente:** 1

(suite page 15)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: Wekat 900

(suite de la page 14)

· Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B
Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· Sources

www.gestis.de
www.echa.eu
logkow.cisti.nrc.ca

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

— CH/FR —